



Tournees annulees a l'initiative de l'employeur mentionné sur ma fiche paie absences non autorisées

Par V2021, le 26/07/2022 à 17:08

Bonjour

Je suis chauffeur livreur en CDI

Mon employeur est un sous-traitant pour un grand groupe.

Comme moi de nombreux chauffeurs sont des employés de nombreux sous-traitants de ce groupe.

Je dois me présenter au dépôt où l'on doit me remettre les colis à livrer tous les

Il arrive trop souvent qu'après avoir fait la queue pour prendre les colis on me dit que ma tournée est annulée mon employeur me demande de rentrer chez moi et de me tenir à disposition au cas où

Si j'ai une tournée j'ai alors un document qui est un relevé d'heure ou est mentionné l'heure de mon arrivée l'heure du départ le kilométrage du camion

Si je n'ai pas de tournée je n'ai aucun document

Sur ma fiche de paie les tournées annulées sont mentionnées comme étant des absences non autorisées.

J'ai essayé de discuter mais l'employeur estime être dans son droit je ne travaille pas donc pas de salaire

Le camion et le carburant étant à l'employeur

En juin 2022 épuisé physiquement et surtout financièrement après avoir chargé mon camion j'ai encore essayé de discuter avec mon employeur (les retraits de salaires me causaient un gros préjudice)

J'ai décidé de ne pas faire ma tournée et j'ai averti mon employeur pour qu'il vienne chercher

le camion

Ce qui fut fait il a envoyé une personne de l'entreprise

j'ai ajouté que j'avais fait cette démarche de nombreuses fois lorsque un chauffeur faisait de même.

j'ai reçu quelques jours plus tard la lettre de convocation à entretien pour licenciement

l'entretien devait avoir lieu au siège de l'entreprise qui se trouve à 300 kms de mon lieu de travail

alors que j'avais signé mon contrat de travail dans les Alpes maritimes qui était aussi le lieu de mon travail.

mon employeur a refusé de m'envoyer mes documents (pôle emploi attestation par courrier comme il le faisait avec les autres chauffeurs

j'ai dû me déplacer pour aller chercher mes papiers malgré le coût

quelques jours plus tard j'ai reçu ma lettre de licenciement pour faute grave.

questions : est-il possible de récupérer le salaire que l'employeur dit qu'il y a des absences (par mois environ + de 40h) et ce depuis 7 mois.

merci pour le temps que vous prendrez à lire